



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 29/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de novembre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL**, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **21/11/2024**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL (provisoirement sortie de la salle), Francette JACQUES, Kénia MALADIN- NEBOT, Betty BESRY (en visioconférence), Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD
Messieurs Jean-Claude MAES, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joel TOTO, Rolly, Salif, FABULAS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Joselaine GELABALE
Messieurs François NAVIS, Camille PELAGE, Edmond LANCLAS
Kylian ROMAIN

Nombre de conseillers communautaires en exercice	16
Nombre de conseillers communautaires présents	10
Pouvoirs	0
Nombre de conseillers communautaires absents	6
Votants	10

SECRETAIRE : Madame Kénia NEBOT-MALADIN

Délibération n°2024-11-29/ 02 APPROBATION DE LA STRATEGIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
Vu le cahier des charges de l'appel à projets 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation (PNA), ouvert du 15 novembre 2021 au 10 janvier 2022,
Vu l'annonce des résultats de l'appel à projets publiées le 3 mars 2022
Vu la délibération n°2022-11-09-29/09- relative à la mise en œuvre du Programme Alimentaire territorial,
Considérant que la CCMG a été sélectionnée comme lauréate de l'appel projets 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation,

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de ses compétences en matière de soutien et d'accompagnement des initiatives collectives de développement des filières agricoles et agroalimentaires, la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) a initié l'élaboration d'une stratégie alimentaire à l'échelle de son territoire.

Dans cette dynamique, la CCMG a répondu à l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation 2021-2022, dont l'objectif est d'accompagner les territoires dans la conception de nouveaux Plans Alimentaires Territoriaux (PAT). Lauréate de cet appel à projets en mars 2022, la CCMG a mis en place le projet « MIAM Galante », un projet alimentaire ambitieux pour Marie-Galante, ayant pour objectifs principaux :

- Initier un changement systémique sur le territoire, en lançant une dynamique vertueuse autour des enjeux alimentaires dans les trois communes de Marie-Galante ;
- Développer la filière d'approvisionnement en produits locaux et sains ;
- Augmenter, tant quantitativement que qualitativement, la part des produits locaux dans la restauration scolaire sur le territoire.

La stratégie alimentaire territoriale de la CCMG s'articule autour des axes suivants :

Axe stratégique 1 - Renforcer l'offre en produits alimentaires locaux, en termes de quantité et de qualité :

- Préserver et soutenir l'outil de production agricole local, notamment les micro-exploitations, tout en prenant en compte la pluriactivité des exploitants du territoire ;
- Encourager la diversification des systèmes agricoles afin d'augmenter l'approvisionnement local ;
- Promouvoir une organisation collective de la production agricole pour répondre efficacement aux besoins de la restauration scolaire et de la distribution alimentaire ;
- Adapter les pratiques agricoles face aux défis environnementaux, notamment la gestion de la ressource en eau sur l'île.

Axe stratégique 2 - Promouvoir la consommation de produits locaux, tant au niveau des ménages que dans la restauration collective publique et privée :

- Sensibiliser les consommateurs marie-galantais, de tous âges, à l'importance d'augmenter la part de produits locaux dans leur alimentation quotidienne ;
- Préserver les cantines de proximité et faire de la restauration scolaire un levier pour le développement local ;
- Encourager la consommation de produits de saison et locaux ;
- Développer des ateliers de pré-transformation des produits agricoles et halieutiques adaptés à l'échelle du territoire.

Axe stratégique 3 - Valoriser le patrimoine culinaire de Marie-Galante et renforcer la dimension sociale de l'alimentation :

- Sauvegarder et promouvoir le patrimoine culinaire unique de Marie-Galante ;
- Mettre en lumière certains emblèmes du patrimoine culinaire à une échelle plus large ;
- Lutter contre la précarité alimentaire croissante sur le territoire ;
- Réduire les effets de la malnutrition sur la santé de la population locale.

La validation de cette stratégie permettra aux consultants de finaliser la rédaction des fiches actions prioritaires, notamment pour la mise en place de la cantine durable, tout en explorant des pistes de financement. Parallèlement, la



recherche de financements complémentaires sera engagée pour garantir la mise en œuvre des actions à compter de l'année 2025.

(Madame la Présidente s'étant provisoirement absentée de la salle, Monsieur le 1^{er} Vice-Président assure la présidence et met au vote)

Au vu de cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la stratégie alimentaire territoriale telle que présentée dans la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme


Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le : 10 DEC. 2024
- l'affichage le

10 DEC. 2024

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr